

AL – 50

Le Contrôle des Algues par Ultrasons



Système Mécanique – Sans Produits Chimiques – Sans danger pour les êtres vivants – Préventif et Curatif – Economique – Ecologique

- Portée = jusqu'à 100 mètres. Dans l'eau claire, la portée est un peu plus importante et dans l'eau sale ou trouble, la portée est plus faible.
- Eviter les obstacles comme une cascade ou des ilots qui feraient écran au passage des ultrasons.
- Consommation d'électricité : 25 – 40 Watt
- Voltage = 220 Volt
- Longueur du câble = 15 mètres
- Le boîtier électronique est en polycarbonate ; le capteur est moulé en acier résistant à la rouille. Tous les matériaux sont résistants aux rayons ultraviolets du soleil. En fonctionnement, l'appareil n'est pas sensible au gel.
- Garanti 2 ans